

COMPRENDRE VOTRE NOUVELLE FACTURE

Dans une démarche d'amélioration, la présentation de votre facture évolue pour plus de clarté !
Vous trouverez ci-dessous toutes les explications nécessaires à sa compréhension.



1

Vos contacts
 Votre interlocuteur EDF
 7869450479
 Par courrier
 7869450479
 1 RUE 7869450479
 44379 NANTES CEDEX 3
 Par internet
 e-mail : edfinfo@edf.fr
 www.edf.fr/entreprises
 Par téléphone
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
 09 70 82 15 84 (service gratuit + prix d'appel)
 Urgence
 Dépannage électricité Enedis :
 0 811 882 200

2

Vos informations client
 Vos références
 Compte de facturation : 0000000000
 Compte commercial : 0-JJJJJJJ
 Votre contrat
 Offre électricité : Pack Performance
 Nom du client
 NOM DU CLIENT
 Lieu de consommation
 Référence achèvement : 0000000000
 1 RUE 334984260
 CP VILLE

3

Facture du 14/02/2023
 n° 00000000000
 Montant Hors TVA 1 902,18 €
 Montant TVA (payée sur les débits) 380,44 €
 Facture TTC 2 282,62 €
 Montant total à payer (TTC) 2 282,62 €
 A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.
 Les prochaines étapes
 • Prochaine facture vers le 14/03/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

4

-078001
 NOM ENTREPRISE
 ADRESSE
 CP VILLE

5

Electricité

6

Document électronique
 certifié authentique

7

Paiement par Prélèvement automatique
 Vous serez prélevé d'un montant de 2 282,62 €
 à partir du : 01/03/2023
 sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 000000000000 XX

1 Contact EDF

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF qui vous conseille et assure la gestion de votre contrat, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures, les offres d'électricité et de gaz naturel.

2 Dépannage

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

3 Références

Le numéro de votre compte de facturation vous sera demandé pour tout contact téléphonique avec EDF. Le numéro de votre compte commercial vous permet d'identifier vos contrats sur votre Espace Client.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures.

5 Identification de facture

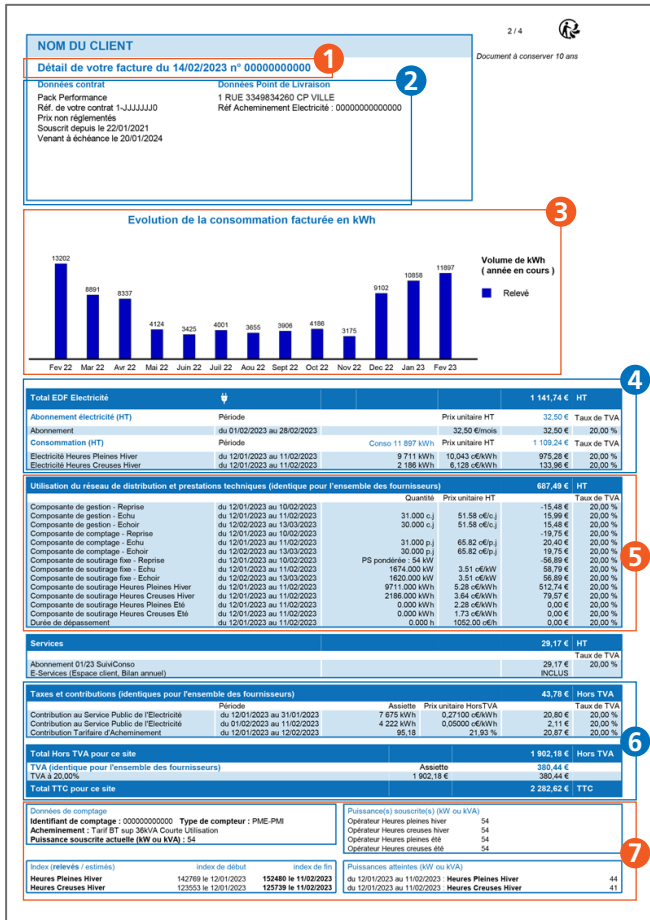
Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

6 Synthèse

Montant total TTC de la facture tenant compte de vos avoirs et/ou sommes restant dues.

7 Moyen de paiement

Moyen de paiement pour lequel vous avez opté et les instructions de paiement relatives.



1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie. Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF).

3 Évolution de la consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée en kWh sur les 12 derniers mois. Elle est présentée sous la forme d'un histogramme afin de vous en faciliter la lecture.

4 Total EDF Électricité

Cette rubrique regroupe les montants d'abonnements et de consommations facturés avec le détail des quantités et des prix unitaires.

5 Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques TURPE

Cette rubrique concerne le montant hors taxes du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et le montant des prestations techniques reversés aux gestionnaires publics de réseaux de distribution. Elle comprend notamment :

- **Composante de gestion** : elle couvre les coûts de gestion du gestionnaire de réseau pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de comptage** : la composante de comptage couvre le contrôle du compteur électrique, son relevé, sa location et son entretien pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de soutirage (fixe)*** : part fixe proportionnelle à l'option et à la Puissance Souscrite pondérée (PS).

- **Composante de soutirage (part variable)** : part variable proportionnelle à l'énergie consommée par période horosaisonnaire. Les éventuels dépassements de puissance souscrite ou les prestations réalisées par le gestionnaire du réseau seront facturés dans cette rubrique.

* Elles sont facturées par anticipation sur la base de 30 jours puis régularisées sur le nombre de jours réels de la période, d'où la présence de plusieurs lignes : reprise (remboursement du montant payé par avance), échu (montant réellement dû) et à échoir (montant prévisionnel des 30 jours à venir).

6 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées par tous les fournisseurs d'électricité notamment pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)**
Son assiette est calculée sur la part fixe du TURPE (composantes de gestion, de comptage et soutirage fixe) sur laquelle le taux est défini par arrêté ministériel.

- **Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), aussi appelée accise sur l'électricité ou TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité).**

Cette taxe est reversée au budget général de l'État. Elle concerne tous les consommateurs d'électricité. À noter, les parts des taxes TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) et TDFCE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité) sont désormais intégrées à l'accise sur l'électricité.

L'assiette est la partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.

7 Données de comptage et index

Il s'agit des informations relatives à vos données de comptage et à la puissance souscrite. Vous retrouvez également les index de consommation relevés par le gestionnaire du réseau de distribution (Index en gras) et les index de consommation estimés (Index non gras).



NOM DU CLIENT	
Détail de votre facture du 02/02/2023 n° 00000000000	
Données contrat	Données Point de Livraison
Contrat Flexible	1 RUE 3349834260 CP VILLE
Réf. de votre contrat 0000000000000	Réf Acheminement Electricité : 0000000000000
Prix non réglementés	
Souscrit depuis le 10/11/2021	
Venant à échéance le 10/11/2023	

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les prix de votre Contrat d'électricité évoluent à compter du 01/08/2022, suite à l'évolution des Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) par décision des Pouvoirs Publics.

Afin de tenir compte de l'évolution récente des prix de marché de l'électricité, conformément aux termes de votre (vos) contrat(s), les prix applicables à votre consommation d'électricité évoluent à compter du 1er janvier 2023.

Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2023. La CSPE intègre désormais l'ancienne part communale de la TCFE.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 30 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Reclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois,

vous réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/affiliée) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande).

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède).

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, PAYS-BAS, Portugal).

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien,

0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/affiliée ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie.

Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF).